

Là où je vis, j'agis !

Réunion du jeudi 7 avril 2016

Compte-rendu

Renseignements : service vie des quartiers – Mairie d'Albi – 16 rue de l'Hôtel de Ville – 81023 Albi cedex 9
05 63 49 12 54 – conseilsdequartier@mairie-albi.fr – www.mairie-albi.fr

La maison de quartier de Rayssac a accueilli la troisième réunion du conseil de quartier de Veyrières – Rayssac – Ranteil pour lesquelles étaient conviées pour la première fois les nouveaux conseillers citoyens.

Assistaient à cette réunion de travail :

Les élus du conseil municipal,

Laurence Pujol, maire-adjoint déléguée aux solidarités et à la démocratie participative,
Bruno Lailheugue, conseiller municipal délégué au quartier de Veyrières-Rayssac-Ranteil,
Naïma Marengo, adjointe au maire déléguée à la culture.

Les membres de la société civile et représentants institutionnels,

<p>Étaient présents : Daniel AUBERGER Serge BARDY Gérard BLANC Nathalie BORGHESE Amélie CHEVALLIER Denis CIAVARELLA Françoise DANJOU Michel DOUMERC Alain FLAMENT Monique FRAGOAS Monique HUBERT Pascale LARBRE Jean-Pierre LEROY Benyounès MAHI Pierre MEDINA Alain MENNEBEUF Jean-Claude PLANES Georges PUY Fabien RANGUIN Alain SCARPA Anne SERRANO Michelle VILLENEUVE Mohamed ZELLAMA, Damien LAGRANGE, Président de l'association Sève et Terre</p> <p>Étaient excusés : Fabien LACOSTE, élu de l'opposition</p> <p>Marie-Jeanne ANDRIEU Philippe ASPAR Marie-Pierre BAUMELLE-GAUTIER</p>	<p>Guy BLANC Isabelle BOISSON Nicole BONNAFOUS Cynthia BOYER Bernard BUSCAYRET Chantal BUSCAYRET Claire CARDO Ludovic FERRER Olivia GERMAIN Elise GERAUD Zina KORICHI-CHASSIN Olatz LEKAROZ Martine PLANES Jennifer RENAUDIN Francis RODRIGUEZ Laura ROSSIGNOL Isabelle ROUSSALY Régine SABATIER Christelle SIFFRE Aline SNIEG Rémi STEFANI Achille TARRICONE Sybille TOMI Claude VIDAL Gisèle VILLOT Annie YVETOT Claude FONTAINE Roger DURAND Amer DAOUD Laura MAINER, Yolande LARTIQUE, Madeleine CROS Lynn-Sylvie CURRAL</p>
--	--

Animée par Bruno Lailheugue, conseiller municipal délégué au quartier de Veyrières-Rayssac-Ranteil et Laurence Pujol, adjointe au maire déléguée aux solidarités et à la démocratie participative, cette réunion de travail était l'occasion de réunir pour la troisième fois les conseillers du quartier.

L'actualité des 12 conseils de quartier albigeois et des conseils citoyens

En introduction, Laurence Pujol rappelle l'ambition et la volonté affirmée de l'équipe municipale de s'inscrire dans la proximité, dans une relation directe avec les Albigeois, de travailler au plus près des préoccupations de chacun, dans les douze quartiers.

Elle remercie les conseillers pour leur participation à ces instances de travail et de réflexion pour leur quartier.

Elle souhaite également la bienvenue aux nouveaux conseillers citoyens, membres de droit du conseil de quartier et invités à participer à cette réunion pour traiter des sujets d'actualité de leur quartier. Elle souligne l'importance pour les habitants, quels que soient l'instance de démocratie participative ou le dispositif proposé (conseil de quartier ou conseil citoyen), de se saisir aux côtés des pouvoirs publics des sujets de préoccupations collectives pour co-produire les pistes d'amélioration à apporter pour le cadre et la qualité de vie.

Elle rappelle à l'assemblée pourquoi et comment les conseils citoyens ont été créés.

Dans le respect de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le contrat de ville de l'Albigeois a été signé le 9 juillet 2015 pour 5 ans.

Une partie du quartier de Veyrières-Rayssac est considérée comme un quartier prioritaire de la politique de la ville et bénéficiera donc d'actions spécifiques en réponse aux problématiques et besoins identifiés lors du diagnostic réalisé lors de la phase d'élaboration du contrat de ville.

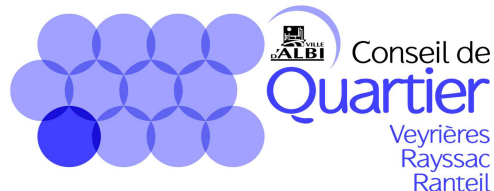
Cette loi fait de la participation des habitants un principe de premier plan avec notamment la nécessité de créer des conseils citoyens dans chaque quartier prioritaire.

Les conseillers citoyens seront directement associés à chaque étape de mise en œuvre et d'évaluation du contrat de ville.

Le conseil citoyen de Veyrières-Rayssac a été constitué par arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2015 et le portage des conseils citoyens a été confié au GIP Action Contrat de ville.

Le conseil citoyen de Veyrières-Rayssac est composé de **19 membres** nominativement désignés,

- pour partie d'un **collège d'habitants (11)**
 - habitants volontaires issus du conseil de quartier
 - d'habitants tirés au sort sur les listes de locataires fournies par le bailleur
- pour partie d'un **collège d'associations/acteurs locaux** (commerçants, entreprises) **(8)**
 - associations et commerçants volontaires issues du conseil de quartier
 - associations du quartier et autres qui interviennent dans le quartier dans le cadre de la politique de la ville.



Le conseil citoyen a été installé en mars 2016 lors de deux réunions : une plénière fixée le 15 mars 2016, réunissant les trois conseils citoyens des quartiers prioritaires et une réunion technique spécifique au conseil citoyen de Veyrières-Rayssac (25 mars 2016).

Laurence Pujol rappelle l'esprit et la méthode de travail des conseils de quartier : une réflexion centrée sur les questions de proximité, avec sérieux et convivialité, un travail organisé en tables rondes thématiques ou par projet, avec des règles précises définies dans la charte de la participation diffusée à chaque conseiller.

Cette réunion du conseil de quartier de Veyrières-Rayssac-Ranteil est l'occasion de refaire le point sur les sujets d'actualité du quartier.

- L'actualité du quartier

Bruno Lailheugue, conseiller municipal délégué au quartier rappelle qu'il est à la disposition des conseillers de quartier et citoyens et qu'il assure des permanences mensuelles de proximité sans rendez-vous :

- **2ème mercredi du mois : 11h/12h**

Espace Adèle (10 rue Françoise Dolto)

- **4ème samedi du mois : 14h/15h**

Maison de quartier de Rayssac (rue Harry Baur)

Il souhaite également mettre en exergue les temps forts à venir en matière de festivités :

- **Dimanche 5 juin** : Vide-greniers – 7h à 18h
Place du 19 mars 1962
Comité de quartier de Veyrières 06.82.38.28.25
- **Vendredi 27 mai** : Fête du Centre Social Adèle - 17h30 à 23h00
10 rue Françoise Dolto
Centre Social Adèle 05.63.48.39.92
- **Vendredi 24 juin** : Fête inter-quartiers Rayssac-Veyrières en partenariat avec la ville d'Albi, la Scène nationale, le centre social Espace Adèle, l'école de Rayssac et les associations du quartier – 17h à minuit
Animations, spectacles, apéritif musical avec scène ouverte (chants, danses) et repas
Ecole élémentaire de Rayssac - rue Harry Baur
- **Samedi 10 septembre** : Repas de quartier - 17h à 23h
Maison de quartier rue Albert Einstein
Association du quartier de Mézard-Ranteil 05.63.43.60.14

Un travail de réflexion par groupes

Trois groupes de travail sont constitués :

- Aménagements urbains et évolutions du quartier
- Mobilité et déplacements
- Agriculture urbaine et traitement des espaces verts et naturels

Un volontaire par groupe est invité à assurer le rôle de secrétaire de séance afin de rendre compte des échanges : Anne Serrano pour le groupe « Aménagements urbains et évolutions du quartier », Gérard Blanc pour le groupe « Mobilité et déplacements », et Pascale Larbre pour le groupe « Agriculture urbaine ».

L'état des réflexions du conseil de quartier

L'état des échanges et des réflexions sur les sujets abordés lors de cette réunion du conseil est retranscrit, par groupe projet, dans les tableaux ci-après.



- Le développement des services vélo et en particulier la mise en place de consignes de stationnement et des systèmes de location vélo dans les gares (Albi-Ville et Jean-Jaurès) et les parkings-relais ou bien encore la création d'ateliers participatifs de réparation de vélos.

Concernant la thématique « transports urbains et intermodalité », les échanges ont porté sur :

- Les parkings relais : importance de leur développement et du quadrillage du territoire (Caussels, route de Castres, route de Cordes..) avec des navettes ou lignes régulières. Proposer une politique tarifaire spécifique pour les utilisateurs des parkings relais.

- Les pôles échanges multimodaux : nécessité de maintenir des pôles multimodaux et d'aménager notamment le site de la gare Albi-ville. Une organisation à trouver entre lignes urbaines et interurbaines.

- L'information des voyageurs : améliorer la lisibilité des plans, développer une information dynamique aux points d'arrêts, d'une manière générale renforcer la communication sur les offres existantes.

- Contraindre la voiture pour encourager le recours aux transports urbains : création de voies bus en site propre, priorité aux feux pour les bus...

- Transport à la demande : réduire les délais de réservation.

- Complémentarité vélo & bus : en heure de pointe le développement du vélo pourrait désaturer les bus et en heure creuse il pourrait être proposé aux cyclistes d'emprunter le bus.

Concernant la thématique « mobilité en voiture », les échanges ont porté sur :

- Le transit dans le centre-ville est perçu comme encore trop important malgré l'ouverture de la rocade. Souhait de le contraindre davantage. La place de la voiture dans le centre-ville a été également débattue.

Certains points de difficulté sont signalés dans le quartier et nécessiteront une attention particulière :

- le stationnement avenue Franchet d'Esperey,
- la place des deux roues rues Croix de la Paix et Pavillons,
- le régime de priorité à droite au carrefour rue des Tilleuls/ rue des Pavillons,
- le régime de priorité à droite au carrefour Claudel/Verlaine/Dolto (proposition : mettre un panneau de rappel de priorité et/ou un ralentisseur pour réduire la vitesse sur Claudel) ; la dangerosité semble liée au double sens de circulation existant en sortie des ateliers municipaux sur la portion de Claudel entre Croix de la Paix et Verlaine (faut-il conserver ce double-sens ?),
- la visibilité au carrefour Mistral/Claudiel (haie du terrain de sport à tailler),
- débouché de la rue Dolto sur Charcot (supprimer deux places de stationnement et mettre des plots pour améliorer la visibilité),
- rue du Verbial, poursuivre la zone 30kl/h jusqu'au giratoire de la route de Castres pour réduire la vitesse des véhicules dans la descente,
- carrefour rue Compans/Pavillons : haie privée qui déborde sur la voie publique et masque la visibilité (à faire tailler),
- rue des Pavillons : supprimer une place de stationnement en entrée de rue pour faciliter le tourne à droite depuis l'avenue Foch.

Programme des aménagements de voirie 2016>>>>>>

Les conseillers sont informés qu'en matière de travaux de voirie sera réalisée en 2016, la poursuite de la réfection pluriannuelle de l'avenue Franchet d'Esperey avec la rénovation des trottoirs sur la section Jamet/Croix de la Paix. Le démarrage des travaux est prévu en avril pour une durée de 1 mois. Le montant des travaux estimé est de 112 000€.

Le chemin de Mézard a également fait l'objet de travaux de sécurisation en ce début d'année. La communauté d'agglomération a réalisé trois ralentisseurs de type dos d'âne côté Albi et trois autres du côté de Puygouzon.



Projet de carrefour giratoire Brus/ François Verdier/Imbert

En outre, courant mai, les services procéderont à la modification du tracé de la chaussée devant la maison qui est contre le ruisseau de Séoux en réponse à la demande exprimée par l'association de quartier.

Il leur ont également présenté le projet d'aménagement du carrefour Brus/ François Verdier/Imbert.

Un giratoire sera réalisé en lien avec le projet de relocalisation d'une enseigne commerciale (située actuellement avenue Gambetta).

Le montant estimé de l'opération est de 450 000€ et avec la participation financière de l'enseigne commerciale.

Le démarrage des travaux est prévu en avril sur les réseaux d'adduction d'eau potable pour une durée de 1 mois.

Les interventions sur les réseaux secs interviendront en suivant, et les travaux de voirie à partir de la mi-août jusqu'à fin décembre 2016.

Cet aménagement attendu permettra d'améliorer la gestion des flux de circulation dans ce carrefour.

En fonction des sites potentiellement à risque identifiés précédemment, certains aménagements de sécurité complémentaires pourraient s'avérer nécessaires de manière à assurer la sécurité et le respect des règles.


De l'avis général, les conseillers considèrent que ce projet est intéressant et qu'il pourra être mis en œuvre mais avec certaines adaptations. Ils demandent notamment à ce que des panneaux de rappels de vitesse maximum soient positionnés avec la mise en place de la « zone 30 ».

En terme de mesure d'accompagnement, considérant les changements majeurs que l'instauration de la « zone 30 » va occasionner en terme d'habitudes de circulation dans le quartier, les conseillers estiment indispensable de sensibiliser en amont les habitants et usagers du quartier.

Ils proposent que la ville réalise un article dans le magazine municipal en rappelant les principes de circulation de la « zone 30 », en rappelant notamment la mise en place d'un régime à priorité à droite. Ils proposent également qu'un courrier soit diffusé dans les foyers du quartier et éventuellement de mener une action spécifique en direction des écoliers et de leurs parents.

Ces préconisations sont prises en considération et les conseillers seront informés lors de la prochaine réunion des conditions et d'un calendrier de mise en œuvre de ce projet.

Aménagements urbains et évolutions du quartier

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
<p><i>Espace de loisirs de Ranteil : projet de passerelle>>>>></i></p>  <p><i>La traversée du ruisseau du Séoux en question</i></p>	<p>Les conseillers soulignent que la zone de loisirs est difficilement accessible depuis la route de Castres. Il leur est expliqué que ce problème est en cours de discussions avec le département.</p> <p>Pour le projet de ponton, l'objectif est de faire la liaison entre le secteur de Ranteil et celui du Mézard, au fond de la zone récemment aménagée avec le concours du conseil de quartier.</p> <p>Il est demandé par les conseillers que ce ponton soit accessible pour les piétons et les cyclistes.</p> <p>Il existe déjà une passerelle qui passe au dessus du ruisseau du Joutzou mais celle-ci se situe sur une parcelle privée dont le propriétaire n'autorise plus l'accès au public.</p> <p>Afin d'affiner le projet et le positionnement de la passerelle, il est proposé aux conseillers d'organiser une visite sur site avec l'association Mézard-Ranteil.</p> <p>Cette visite sur site permettra de repérer les hypothèses de positionnement de la passerelle. Certains conseillers indiquent qu'un riverain, propriétaire d'un terrain accepterait de céder à la ville l'emprise nécessaire pour créer un passage permettant d'accéder à la future passerelle. Cette hypothèse sera bien entendu étudiée par les services de la ville.</p> <p>Certains conseillers se demandent si la création de cette passerelle peut se faire dans le cadre d'un chantier jeune avec une collaboration entre la ville, la CAF et une association. Cette perspective pourra être examinée.</p>

Projet de rénovation du mail de Rayssac >>>>>>>>>



Esquisse de projet en cours d'études

Le projet de Rénovation du mail de Rayssac est lancé sur la base d'un partenariat entre la ville d'Albi et Tarn Habitat.

Tarn Habitat est propriétaire de nombreux espaces aux pieds des immeubles de la cité de Rayssac et notamment du mail.

Les réflexions sur la rénovation du mail ont été engagées depuis plusieurs années. Tarn habitat a souhaité s'occuper dans un premier temps de la rénovation des logements et des immeubles de la cité de Rayssac avant de traiter les espaces extérieurs.

La ville d'Albi a de son côté investi régulièrement dans la rénovation des espaces et équipements publics de proximité dans le quartier depuis 2009 avec notamment le remplacement des lanternes d'éclairages du mail, la requalification du plateau sportif, la modification de la clôture et de l'entrée de l'école élémentaire, la réfection des peintures et le réaménagement des cours de l'école, l'aménagement du rond point avenue François Verdier/avenue Maréchal Juin.

Pour la rénovation du mail de Rayssac, ville et Tarn Habitat travaillent en partenariat. Il est prévu une intervention sur toute sa superficie avec la création de cheminements piétons et d'espaces ludiques ou de repos qui seront intégrés dans l'aménagement comme des points d'animations.

Les conseillers s'interrogent sur la pertinence du boulodrome en raison des nuisances potentielles. Ils proposent que celui ci soit le plus éloigné des habitations, soit dans la grande pelouse à côté de l'école soit au plus près de la maison de quartier.

Les conseillers pensent que le jeu d'eau et les éléments de renforcement musculaire constituent des propositions intéressantes d'animation le long du mail.



L'entrée de l'école et la grande pelouse

Près de la maison de quartier, les conseillers proposent la mise en place d'aménagements pour les skate-boarders et les vélo-cross. Ces équipements et le boulodrome pourraient servir pendant les temps d'ouverture et d'activités de la maison de quartier.

Les conseillers demandent à ce que la taille des platanes soit effectuée sur le modèle de celle qui est faite en ville, allée des Cordeliers ou boulevard de Strasbourg. Cela permettrait aux logements qui leur font face de profiter de plus de lumière.

Le bilan sanitaire effectué en 2011 montre que très peu de sujets sont malades sur le mail de Rayssac. Cependant, les conseillers ne sont pas contre la suppression de quelques arbres notamment près du futur jeu d'eau pour créer une sorte de clairière.

Les espaces de stationnement seront étudiés dans le projet de manière à répondre à la demande notamment devant les bâtiments E et F.

Les conseillers demandent à ce que les espaces verts au pied du bâtiment G soient conservés et aménagés. Ils ne souhaitent pas les voir transformés en places de stationnement.

Côté avenue Maréchal Juin devant les commerces, le besoin en places de stationnement est très important. Cependant les conseillers souhaitent que des espaces verts soit conservés.

La gestion de l'éclairage public est également intégrée au projet. Il est prévu de mettre en place des mâts en forme de colonnes lumineuses qui éclairent l'espace piéton et non la couronne des arbres. En plus des éclairages rajoutés à l'entrée de l'école, les conseillers demandent à ce qu'un préau soit installé devant l'école de manière à ce que les parents puissent attendre à l'abri lorsqu'il pleut.

	<p>Au regard des hypothétiques désagréments que cela peut créer, les conseillers demandent à ce qu'une grande vigilance soit apportée au nombre et à la répartition du mobilier urbain et des espaces ludiques sur le site. Pour créer de l'animation sur le futur espace aménagé, les conseillers demandent à ce que la mise en place d'un marché bimensuel soit étudiée.</p> <p>A l'issue des travaux, les terrains seront rétrocédés à la ville qui prendra en charge l'entretien.</p> <p>Des réunions de concertations sont prévues avec le conseil citoyen et les locataires de Tarn Habitat. Elles seront organisées par l'Agglomération, la Ville et Tarn Habitat.</p> <p>Les conseillers sont également informés que les archives départementales accueillent <u>jusqu'au 4 juin</u>, une exposition des travaux de l'architecte Philippe Dubois (84 ans) qui a notamment contribué à l'aménagement du quartier de Rayssac dans les années 1960. L'exposition permet de découvrir des visuels, photos et plans et de mieux comprendre l'histoire et les spécificités de l'urbanisme du quartier.</p> <p>Archives Départementales, avenue de la Verrerie, 81000 Albi - lundi de 13h30 à 17h30 / mardi au vendredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 / samedi : de 9h00 à 12h00.</p>
<p><i>Avenue Frédéric Mistral : perspectives d'aménagements des abords des immeubles collectifs >>>>>>>>>></i></p>	<p>Sur la base d'un plan de principes de projet fourni par Tarn Habitat il est proposé de découvrir rapidement les zones d'aménagements qui sont en cours d'études. Ce projet sera abordé au prochain conseil de quartier.</p>
<p><i>Nouvelles propositions des conseillers</i></p>	<p>Les conseillers proposent que la deuxième tranche du projet d'aménagement paysager du nouvel espace de loisirs de Ranteil soit lancée. Cette tranche complémentaire avait été envisagée dès le début du projet au regard de la fréquentation du site par des personnes âgées et des petits enfants. Cette deuxième tranche sera proposée à l'étude lors d'un prochain conseil de quartier.</p>



Exemple d'aménagement du projet de jardin

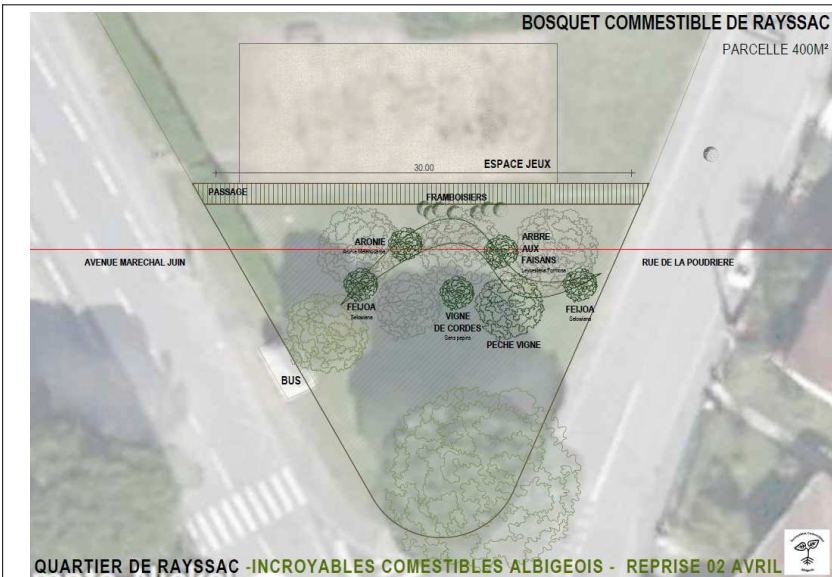
Les conseillers mettent l'accent sur l'importance de la communication afin que le projet soit visible par un plus grand nombre et que la mobilisation soit réelle et significative. L'idée d'implanter des panneaux indicateurs est proposée afin de signaler la création du jardin aux habitants (création également d'un panneau explicatif pour présenter le fonctionnement de la parcelle).

La question de la redondance avec le projet des Incroyables Comestibles est soulevée par certains conseillers. M. Lagrange explique que le projet de l'association Sève et Terre ne vient pas concurrencer les Incroyables Comestibles mais amène plutôt une certaine complémentarité. Par exemple, Sève et Terre ne prévoit pas d'inclure la notion de don : la récolte sera à partager entre les jardiniers qui se seront préalablement investis dans le projet. De plus, Sève et Terre prévoit plusieurs demi journées d'animation par semaine afin d'assurer une véritable continuité dans la fréquentation du jardin (élément important pour la création d'un tissu social fort, principal objectif du projet).

L'idée sera donc de travailler en coordination avec les Incroyables Comestibles afin que les deux associations et leurs actions se complètent (échange de plants par exemple).

Les conseillers s'interrogent également sur le public qui sera visé par l'association Sève et Terre : les enfants seront ils acceptés ? En effet, un conseiller explique qu'en tant que parent, il apprécierait de pouvoir y accompagner ses enfants. M. Lagrange répond que dans un premier temps le projet s'adressera plutôt à un public composé d'adultes (et notamment à des personnes potentiellement isolées).

Cependant l'idée d'élargir à un public plus varié n'est pas écartée mais viendra dans un deuxième temps (comme des actions associant les écoles du quartier par exemple).



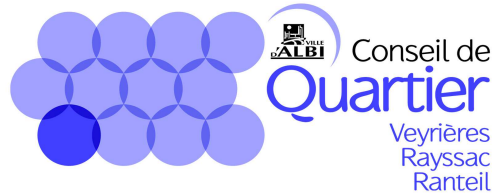
Comme pour le projet de l'association Sève et Terre, les conseillers mettent l'accent sur l'importance de la communication afin que le projet soit visible par tous.

Les conseillers considérant l'intérêt manifeste des ces projets, souhaitent émettre néanmoins une réserve relative à l'affectation des espaces publics et leurs usages.

En effet, l'importance de conserver une multiplicité d'usages possibles est soulevée, tous les espaces libres ne devant pas être uniquement destinés à la culture d'espèces végétales (comestibles ou non).

Il semble important de garder à l'esprit que tous les habitants ne sont pas forcément intéressés par le jardinage et donc que certains espaces devront être consacrés à d'autres activités.

M. Lailheugue confirme qu'il est en effet question de trouver un bon équilibre afin que les espaces publics remplissent pleinement leurs fonctions au profit de la population dans sa diversité (rencontre, détente, loisirs, services...).



Retrouvez l'actualité des conseils de quartier albigeois sur le site de la Ville d'Albi
www.mairie-albi.fr

Renseignements : service vie des quartiers – Mairie d'Albi – 16 rue de l'Hôtel de Ville
81023 Albi cedex 9

Tél : 05 63 49 12 54

conseilsdequartier@mairie-albi.fr